



**Que la magie de Noël
Vous apporte joie et gaieté
Dans vos foyers.
Qu'elle soit le prélude
D'une nouvelle année
Emplie de bonheur, de paix
Et de sérénité pour vous
Et ceux qui vous sont proches.**

**Joyeux Noël
Bonne Année !**

Votre conseil municipal



LES TERMINAUX SONT ARRIVÉS SOUS LE SAPIN!



Du 28 novembre au
16 décembre à l'achat de :

1 appareil

60\$

de rabais

2 appareils

100\$

de rabais



◆ **Vous êtes pressé par le temps?**

Pas de problème : réservez vos appareils par téléphone et venez les récupérer plus tard!

**OUVERT LE JEUDI SOIR
JUSQU'À 20H00**

CCAP CABLE.COM
TÉLÉVISION ♦ TÉLÉPHONIE ♦ INTERNET

418.849.7125 | www.ccapcable.com



20 860, boul. Henri-Bourassa

* Rabais applicables sur les modèles suivants : Terminal HD 4642 ou Enregistreur numérique G8 (9865). Prix régulier : 129\$ (4642) et 395\$ (G8). Limite de 2 appareils par abonné. Quantité limitée. Jusqu'à épuisement des stocks. Pour les réservations par téléphone, les clients doivent effectuer le paiement par carte de crédit et venir récupérer la marchandise avant le 29 décembre 2016. Certaines conditions s'appliquent.

SOMMAIRE

Bureau municipal

Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacdelaqec.ca
Site Internet : www.lacdelaqec.ca

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

Municipalité

Travaux publics	418 264-0592
(urgence soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Stoneham	418 848-3134
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389
Recherche et sauvetage aériens	1 800 267-7270
Recherche et sauvetage maritimes	1 800 464-4393

Mot de la mairesse

Conseil municipal	P.4
Gestion Municipale	P.5
Citoyens	P.14
Sécurité publique	P.20
Loisirs et culture	P.24
Environnement	P.28
Annonces et services	P.29
Foire aux questions	P.30
La photo du mois	P.31

Le Delageois
PROCHAINE PARUTION
Janvier 2017

BRANCHEZ-VOUS!

Inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens à www.lacdelaqec.ca.

Veuillez noter que le genre masculin est parfois utilisé pour alléger le contenu du journal.



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg



Dominique Payette
Mairesse

Administration, ressources humaines,
communications et culture
418 848-2417
mairie@lacadelage.qc.ca



Josée Desmeules
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
Administration et communications
418 848-2417
dga@lacadelage.qc.ca



Brian Ross
Conseiller au siège n° 4

Sécurité publique, communications et
culture
418 907-9731
bross@ccapcable.com



Guy Rochette
Conseiller au siège n° 1

Travaux publics
418 654-9652
guy.roc@ccapcable.com



Bruce Wallace
Conseiller au siège n° 5

Environnement
418 848-1541
bruce.wallace@ccapcable.com



Alexandre Morin
Conseiller au siège n° 2

Environnement et maire suppléant
418 848-0807
alexandremorin@ccapcable.com



Mélanie-Anne Bousquet
Conseiller au siège n° 6

Sports et loisirs
418 848-1717
melaniebousquet@yahoo.ca



Marc Boiteau
Conseiller au siège n° 3

Urbanisme
418 848-3456
boiteau@ccapcable.com

La prochaine séance du conseil aura lieu
le lundi 12 décembre 2016



Avis public : séances ordinaires

Avis public est par la présente donné :

QU'en 2017, les séances ordinaires du conseil municipal se dérouleront au Bureau municipal, sis au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage ;

QU'elles se tiendront les jours suivants à 19 h 30 :

Le lundi 9 janvier 2017 ;
Le lundi 13 février 2017 ;
Le lundi 13 mars 2017 ;
Le lundi 10 avril 2017 ;
Le lundi 8 mai 2017 ;
Le lundi 12 juin 2017 ;
Le lundi 10 juillet 2017 ;
Le lundi 14 août 2017 ;
Le lundi 11 septembre 2017 ;
Le mardi 10 octobre 2017 ;
Le lundi 13 novembre 2017 ;
Le lundi 11 décembre 2017.

Donné ce 14^e jour du mois de novembre 2016

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public : rôle d'évaluation

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière de Ville de Lac-Delage, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, a été déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, sur les heures d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2017 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
Ville de Lac-Delage
24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
G3C 5G4 ;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement A-97-09 de la ville de Lac-Delage et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 20 septembre 2016

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public : séance extraordinaire, budget 2017

Avis public est par la présente donné :

QUE le Conseil de Ville de Lac-Delage tiendra une séance extraordinaire, le 19 décembre 2016 à 19 h 30 au Bureau municipal, afin d'adopter le budget 2017 ainsi que le programme triennal d'immobilisations.

Donné ce 14^e jour de novembre 2016.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ESTIMATION DE LA VALEUR MARCHANDE GRATUITE



JOCELYNE DESGAGNÉ

COURTIER IMMOBILIER

418.805.0165

Tranquilli-T
RE/MAX



RE/MAX 1^{er} CHOIX (2003)
INC.
AGENCE IMMOBILIÈRE

ANDRÉ HUOT

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

418.657.9339



*Le Lac Delage,
c'est aussi chez-nous!*

www.jocelynedesgagne.com

325, marais, suite 250, Québec (Qc) G1M 3R3

www.andrehuot.com

On trinque pour célébrer Noël

Le temps des fêtes, avec ses moments de répit, est toujours propice à une réflexion personnelle, mais aussi, collective. Nous sommes plus portés à faire le bilan avec, on l'espère, un peu plus de sérénité. Cette réflexion devient cruciale lorsque nous pensons aux décisions importantes que nous, les Delageois, aurons inévitablement à prendre dans les mois qui viennent.

Les membres du conseil municipal veulent encourager leurs concitoyens dans cette réflexion. Nous constatons, avec fierté, qu'un nombre grandissant de nos voisins assistent aux réunions du conseil et qui, par leur présence, nous confirment que pour gouverner, il est essentiel de se sentir épauler par la communauté. Nous croyons sincèrement qu'une telle participation active à la vie de notre ville offre la meilleure garantie d'une saine gestion de la ville de Lac-Delage.

C'est donc avec plaisir que, lors de l'assemblée extraordinaire du lundi 19 décembre 2016, où il sera question de la présentation du budget 2017, nous convions tous nos concitoyens à se joindre à nous pour lever un verre afin de leur dire merci pour leur appui, pour souligner ensemble le travail de l'année 2016 et pour bien entamer les fêtes de fin d'année.



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: *Eric Blais*

418 561-0084

**Service d'estimation
à domicile.**

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



Rapport de la mairesse sur la situation financière (14 novembre 2016)

Chères Delageoises, chers Delageois,

Conformément à l'article 474.1, de la Loi sur les cités et villes du Québec, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport sur la situation financière de la Ville de Lac-Delage. En effet, au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du prochain budget, le maire doit faire état sur la situation financière de sa municipalité, au cours d'une séance du Conseil.

Ainsi, dans le rapport sur la situation financière de la Ville de Lac-Delage, je présenterai :

- Les états financiers de l'année 2015 ;
- Le dernier rapport du vérificateur externe ;
- Le programme d'investissements et réalisations 2015 ;
- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice actuel ;
- Les orientations générales du prochain budget ;
- Le prochain programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Enfin, je soumettrai la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ octroyés par la Ville depuis le rapport sur la situation financière 2015 ainsi que la rémunération des élus.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2015

Préparés sous la responsabilité du vérificateur externe Malette, de la Société de comptables professionnels agréés et de CPA s.e.n.c.r.l., les états financiers de l'année 2015, déposés le 11 juillet 2016, font état d'un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 85 850 \$. Au 31 décembre 2015, les revenus de fonctionnement totalisaient 1 014 083 \$ et les dépenses 928 233 \$.

En conséquence, l'excédent accumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 au rapport financier comporte un excédent accumulé non affecté de 87 158 \$, auquel s'ajoute un montant de 20 897 \$ détaillé comme suit :

- | | |
|--|----------|
| • Réserve pour l'évaluation | 1 791 \$ |
| • Réserve pour la vidange de fosses septiques | 4 585 \$ |
| • Réserve pour les infrastructures d'aqueduc et d'égouts | 1 206 \$ |
| • Réserve pour le rond de virée de l'Avenue du Rocher | 9 315 \$ |
| • Réserve pour la diagnose du lac | 4 000 \$ |

Finalement, le fonds des parcs et terrain de jeux était de 52 881 \$ au 31 décembre 2015. L'endettement total net long terme au 31 décembre 2015 de la Ville est de 430 894 \$. Ce qui représente un montant de 1 427 \$ par unité d'évaluation.

Le rapport du vérificateur sur les états financiers précise que ceux-ci donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015. Il en est de même en ce qui a trait aux résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2016

L'année 2016 a été une année de changements importants pour la Ville de Lac-Delage. La nouvelle direction et une restructuration du département administratif ont, sans aucun doute, eu un effet positif sur l'ensemble des opérations de la municipalité. Des enjeux importants, tels que le Règlement de contrôle intérimaire, la planification de travaux majeurs d'aqueduc et d'égouts pour 2017, les demandes de subvention déposées dans le cadre du nouveau programme FEPTU concernant la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées et d'un projet de drainage urbain pour la gestion des eaux pluviales sont tous des préoccupations importantes pour l'avenir du lac Delage. Les deux rencontres citoyennes, tenues pour consulter et informer la population, ont permis de conclure que les résidents tiennent à demeurer autonomes tant qu'il en sera possible.

Outre les dépenses pour l'amélioration des bureaux municipaux, la location ou l'achat d'une rétrocaveuse neuve et les dépenses pour finaliser les travaux à la station de pompage (boîte électrique), il y a eu peu de dépenses d'investissements pour 2016. Il s'agit d'une année charnière pour la préparation des travaux majeurs au printemps 2017.

EXERCICE FINANCIER 2016 ET ORIENTATIONS DU BUDGET 2017

Nos résultats à ce jour pour l'année 2016 laissent entrevoir que nous réaliserons un léger surplus. Nous pouvons également affirmer que la situation financière de la Municipalité est en bonne santé et qu'elle bénéficie d'une gestion saine et équilibrée.

Votre conseil municipal et la direction générale travaillent actuellement en étroite collaboration à l'élaboration du budget pour l'année 2017, budget qui vous sera présenté lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal au courant du mois de décembre.

Cette année, nous avons un nouveau rôle 2017-2018-2019 dont certaines quotes-parts émanent du rôle d'évaluation, notamment la facture de la Sûreté du Québec

et la quote-part pour les services incendies. Cela a pour effet d'augmenter nos dépenses sans pour autant augmenter les services à nos citoyens. Notre désir est de maintenir un taux de taxation avantageux qui respecte la capacité de payer de nos citoyens.

L'année 2017 sera une année de travaux majeurs. Ces travaux permettront d'assurer le maintien et la pérennité de nos infrastructures d'aqueduc et d'égout tout en améliorant notre capacité de traitement à l'usine de traitement des eaux, par la baisse des eaux parasites (infiltration).

Nous avons reçu un refus du MAMOT pour notre demande de subvention dans le cadre du FEPTU pour la mise aux normes de notre usine de traitement des eaux usées. D'autres pistes de solutions seront envisagées pour le respect de l'orientation ministérielle du Ministère de l'Environnement quant au 0,3 mg/L en rejet de phosphore. Nous entamerons d'autres démarches de subvention et utiliserons le budget disponible de la TECQ pour réaliser la mise aux normes. Des solutions moins coûteuses seront explorées afin de respecter le budget disponible de la TECQ (taxe d'accise). En additionnant les sommes de la TECQ 2013-2018 à celles de 2019-2023, la municipalité étudiera les technologies possibles qui respectent les enveloppes disponibles dans la taxe d'accise pour réaliser cet investissement. Il n'y aura donc pas d'impact pour le contribuable.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil, chaque conseiller reçoit une rémunération annuelle de base de 1 852,80 \$ et une allocation de 926,40 \$. La mairesse reçoit un montant annuel de base de 5 557,68 \$ et une allocation de 2 779,20 \$.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Conformément à l'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes, je dépose aujourd'hui la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste inclut tous les contrats octroyés depuis la séance de décembre 2015. Voici les contrats octroyés en 2016 de plus de 25 000 \$:

• Filtrum	28 951.66 \$
• Gaudreault Environnement	34 011.83 \$
• MRC de la Jacques-Cartier	30 779.84 \$
• Mun. De Stoneham	83 110.00 \$
• P.E. Pageau inc.	266 351.11 \$
• Tetra Tech QI inc.	45 688.05 \$

CONCLUSION

L'année 2016 a été une année importante à plusieurs points de vue. Le Conseil municipal a agréablement été surpris de la grande participation des citoyens aux deux rencontres concernant l'avenir de notre municipalité. Cela a permis de conclure que l'étude de fusion n'était plus nécessaire pour le moment, si nous considérons que la municipalité est viable financièrement. Cependant, nous prenons bonne note des commentaires ressortis de ces rencontres qui nous permettront de poser de meilleures actions dans le futur. Votre engagement dans votre communauté est nécessaire, vos commentaires nous permettent de mieux cerner les problèmes existants et de prioriser les projets. Votre indice de bonheur et d'appartenance à votre ville est important pour nous. Plus vous vous engagez dans la vie municipale, plus le conseil municipal est motivé à continuer. En terminant, je désire remercier le personnel municipal ainsi que tous les membres du conseil qui font un travail exemplaire, merci tout simplement de travailler avec passion pour votre municipalité.

Je vous invite donc à assister à la présentation du budget 2017 lors de la séance extraordinaire du lundi 19 décembre 2016, à 19 h 00.

Merci beaucoup de vous engager dans votre communauté, c'est important pour nous.

La mairesse,

Dominique Payette



Résumé de la dernière rencontre citoyenne

La Ville de Lac-Delage a entrepris, au printemps 2016, une démarche de dialogue avec ses citoyens, autour de l'éventualité d'une fusion municipale.

L'idée de la fusion municipale était apparue il y a plusieurs années devant des craintes face à la viabilité financière de la Ville. La situation financière apparaissant finalement plus équilibrée, le conseil a eu la volonté d'aborder de front la question de la fusion avec ses citoyens afin de déterminer si le sujet est encore pertinent.

Un sondage a été réalisé au printemps 2016 pour connaître l'opinion des citoyens et les raisons qui pourraient les motiver à vouloir voir leur municipalité fusionner. Les résultats ont été présentés lors d'une rencontre citoyenne en juin dernier. Les principales conclusions de cette démarche ont été que :

- La population penche plus du côté de ne pas vouloir de fusion, mais les opinions sont loin d'être définies.
- Les citoyens veulent, d'abord et avant tout plus d'informations !
- Dans les éléments à considérer dans la fusion, les enjeux prioritaires semblent être le respect de l'autonomie de Lac-Delage, la qualité des services, le montant des taxes, mais surtout, la viabilité financière de la municipalité.

Le conseil municipal s'est alors engagé à étudier la santé financière de la Ville et à présenter les résultats lors d'une rencontre, qui s'est tenue le 27 octobre dernier. Les résultats détaillés de cette rencontre sont disponibles sur le site internet de la Ville.

Les principales conclusions de la présentation ont été les suivantes :

- La Ville de Lac-Delage est actuellement dans une situation d'équilibre entre ses dettes, ses dépenses courantes et ses services aux citoyens et se compare avantageusement au reste des municipalités de sa classe de population. Cet équilibre a permis à la Ville de décider d'emprunter pour réparer le réseau d'aqueduc et d'égouts. Même avec cet emprunt, la situation d'endettement de la Ville reste raisonnable, mais invite à la prudence dans les décisions à venir dans les prochaines années.
- De plus, le fardeau fiscal des citoyens est actuellement comparable aux autres municipalités de sa classe de population : il ne leur coûte pas plus cher de vivre ici que dans d'autres villes semblables. De plus, la municipalité, bien qu'elle soit très dépendante de ses revenus de taxes foncières, est en mesure d'assurer ses services à la population, de réaliser son projet d'investissement (aqueducs et égouts) et de ne pas augmenter le compte de taxes.

- En résumé, la situation de Lac-Delage est viable et durable, et ce, sans besoin de fusion. De plus, la Ville est en mesure d'améliorer ses infrastructures sans augmenter les taxes.

Les citoyens, dans le sondage réalisé au printemps, avaient également la préoccupation de recevoir de meilleurs services de la part de leur municipalité. Le conseil municipal pense que c'est possible sans fusion et sans faire payer les contribuables.

Ainsi, même si le projet de fusion est délaissé en raison de la bonne santé financière de la municipalité, le Conseil municipal travaillera sur des avenues de solutions pour améliorer la qualité de vie et les services à la population. Nous travaillerons prochainement sur le budget 2017, et les commentaires entendus lors de ces rencontres permettront au conseil de mieux guider les décisions en matière d'amélioration des services à la population.

Vous êtes invités à visiter le site internet de la municipalité au www.lacdelage.qc.ca pour y consulter la présentation de la deuxième rencontre citoyenne du 27 octobre dernier.

Elle se trouve dans la section aspects financiers, au bas de la page de l'onglet finance et taxation, dans le menu gestion municipale.

(Gestion municipale -> finance et taxation -> aspects financiers -> Présentation rencontre citoyenne du 27 octobre 2016)

Merci et bonne lecture !



418 848.8919

Boucherie des Grands Ducs inc.

 boucheriedesgrandsducs

2694 boul. Talbot, suite 107
Stoneham-et-Tewkesbury, Qc G3C 1J5

Horaire du temps des fêtes : bureau municipal

Comme chaque année, le bureau municipal sera fermé pendant le temps des fêtes. Cette année, le bureau sera fermé du 26 décembre 2015 au 2 janvier 2016 inclusivement.

Pour toute urgence aux travaux publics, veuillez consulter les coordonnées publiées à la page sommaire de ce journal (page 3).

Horaire du temps des fêtes : patinoire

Afin que tous puissent profiter équitablement de l'utilisation de la patinoire, nous vous demandons de respecter et de faire respecter avec le discernement approprié, l'horaire ci-dessous :

09:00 : patinage libre
11:00 : hockey ou ballon-balai
14:00 : patinage libre
16:00 : hockey ou ballon-balai
18:00 : patinage libre
20:00 : hockey ou ballon-balai
22:00 : fermeture



Si vous êtes témoin ou victime d'un manque de respect de cet horaire ou d'une utilisation non conforme du bâtiment de la patinoire, soit par des citoyens de notre ville ou par des visiteurs, nous vous prions de le signaler au secrétariat de la ville. Nous verrons à remédier à la situation.

Merci et bon patinage !

Avis d'intervention de la Ville lors de la collecte des matières résiduelles

Veillez prendre note que lors des prochaines collectes de compost, un employé de la ville suivra le camion lors de la collecte, parce que nous avons encore des résidents qui déposent des matières non compostables dans leur bac brun.

Cela nous occasionne une surcharge à chaque fois que cela se produit, car le fournisseur doit faire le tri des contaminants. Or, dès que nous trouverons les adresses auxquelles il y a présence de contaminants dans le bac, nous serons dans l'obligation de refacturer les frais supplémentaires à ceux qui déposent des matières non compostables dans leur bac.

Nous sommes désolés, mais nous croyons que ce n'est pas à tous de payer la facture de quelques-uns qui ne respectent pas les règles en matière de compostage.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Calendrier de la collecte des matières résiduelles 2017

Aux pages 16 et 17 (deux prochaines pages), le nouveau calendrier de la collecte des matières résiduelles 2017 vous est présenté. Nous vous invitons à le détacher du journal et à le conserver pour vous y référer au cours de l'année qui commencera bientôt.

Veillez aussi prendre connaissance de l'important message ci-haut, concernant l'intervention de la Ville lors des prochaines collectes, d'une procédure de sécurité à respecter concernant le positionnement de vos bacs de matières résiduelles à la page 23, ainsi que le tableau de tri de vos matières résiduelles, à la page 28.


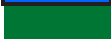
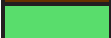

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un merveilleux temps des fêtes!



Janvier								Février							
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
							1	5			1	2	3	4	5
1	2	3	4	5	6	7	8	6	6	7	8	9	10	11	12
2	9	10	11	12	13	14	15	7	13	14	15	16	17	18	19
3	16	17	18	19	20	21	22	8	20	21	22	23	24	25	26
4	23	24	25	26	27	28	29	9	27	28					
5	30	31													

Mai								Juin							
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18	1	2	3	4	5	6	7	22				1	2	3	4
19	8	9	10	11	12	13	14	23	5	6	7	8	9	10	11
20	15	16	17	18	19	20	21	24	12	13	14	15	16	17	18
21	22	23	24	25	26	27	28	25	19	20	21	22	23	24	25
22	29	30	31					26	26	27	28	29	30		

Septembre								Octobre							
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35					1	2	3	39							1
36	4	5	6	7	8	9	10	40	2	3	4	5	6	7	8
37	11	12	13	14	15	16	17	41	9	10	11	12	13	14	15
38	18	19	20	21	22	23	24	42	16	17	18	19	20	21	22
39	25	26	27	28	29	30		43	23	24	25	26	27	28	29
								44	30	31					

-  Recyclage
-  Déchets
-  Compost
-  Feuilles
-  Monstres

Mars								Avril							
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9			1	2	2	4	5	13						1	2
10	6	7	8	9	10	11	12	14	3	4	5	6	7	8	9
11	13	14	15	16	17	18	19	15	10	11	12	13	14	15	16
12	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	23
13	27	28	29	30	31			17	24	25	26	27	28	29	30

Juillet								Août								
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
26						1	2	31		1	2	3	4	5	6	
27		3	4	5	6	7	8	9	32	7	8	9	10	11	12	13
28		10	11	12	13	14	15	16	33	14	15	16	17	18	19	20
29		17	18	19	20	21	22	23	34	21	22	23	24	25	26	27
30		24	25	26	27	28	29	30	35	28	29	30	31			
31		31														

Novembre								Décembre							
Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44			1	2	3	4	5	48					1	2	3
45	6	7	8	9	10	11	12	49	4	5	6	7	8	9	10
46	13	14	15	16	17	18	19	50	11	12	13	14	15	16	17
47		20	21	22	23	24	26	51	18	19	20	21	22	23	24
48	27	28	29	30				52	25	26	27	28	29	30	31

Horaire du TCJC 2017

Lac-Delage vers Terminus RTC Zoo			Transit *	
P Manoir du Lac-Delage	06:40	07:35	17:25	18:25
Avenue du Lac / Avenue des Monts	06:45	07:40	17:30	18:30
Terminus du Zoo	07:00	07:55	17:45	18:45

Terminus du Zoo vers Lac-Delage		Transit *		
Terminus du Zoo	06:15	07:15	17:00	18:00
Avenue du Lac / Avenue des Monts	06:30	07:30	17:15	18:15
P Manoir du Lac-Delage	06:35	07:35	17:20	18:20

* Le transit de 7h 15 peut être devancé à 7h05

* Le transit de 17h25 peut être retardé à 17h35



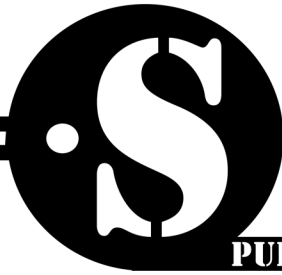
**Transport Collectif
de La Jacques-Cartier**

**Stoneham-et-Tewkesbury vers
Québec et Sainte-Foy**

P	Station touristique Stoneham	06:40	07:35
P	Chemin de l'Église (<i>Stationnement de la mairie</i>)	06:45	07:40
P	Chemin St-Peters (<i>Église St-Peters</i>)	06:48	07:43
	Boul. Talbot * (arrêt sur demande)	06:53	07:48
	Terminus du Zoo	07:05	08:00
	Rue Dorchester / boul. Charest (<i>Arrêt RTC</i>)	07:23	08:18
	900, Boul. René-Lévesque Est (<i>Centre des Congrès - arrêt RTC 1517</i>)	07:28	08:23
	Chemin Sainte-Foy / avenue Marois (Cégep Garneau)	07:45	08:40
	Avenue de la Médecine / Chemin Sainte-Foy (Cégep de Sainte-Foy)		
	Avenue de l'Université (Pavillon Desjardins)	07:55	08:50
	Boulevard Laurier	08:00	08:55

**Sainte-Foy et Québec vers
Stoneham-et-Tewkesbury**

	Boulevard Laurier	15:45	16:40
	Avenue de l'Université (Pavillon Desjardins)		
	Avenue de la Médecine / Chemin Sainte-Foy (Cégep de Sainte-Foy)	15:50	16:45
	Chemin Sainte-Foy/ avenue Marois (Cégep Garneau)	16:00	16:55
	Boul. René-Lévesque Est (<i>Arrêt RTC - Station Colline Parlementaire</i>)	16:20	17:20
	De la Couronne / boul. Charest (<i>Arrêt RTC 1138</i>)	16:27	17:27
	Terminus du Zoo	16:50	17:50
	Boul. Talbot *	17:02	18:02
P	Chemin St-Peters (<i>Église St-Peters</i>)	17:05	18:05
P	Chemin de l'Église (<i>Stationnement de la mairie</i>)	17:08	18:08
P	Station touristique Stoneham	17:13	18:13



Méfiez-vous de la glace

Chaque hiver, des cas de noyade sont rapportés partout au Québec. Bien que les cours d'eau soient recouverts de glace et de neige, il faut se méfier, parce que la dureté de la surface peut varier d'un jour à l'autre, voire même en quelques heures. En effet, les surfaces gelées de nos cours d'eau sont extrêmement sensibles aux changements climatiques : un simple vent peut déplacer les surfaces de glace et laisser d'immenses trous à des endroits insoupçonnés. Aussi, une neige un peu trop abondante ou trop lourde peut les affaiblir.

Rappelez-vous que l'épaisseur de la glace n'est pas le seul facteur permettant de déterminer si elle est suffisamment solide pour s'y trouver. Dans tous les cas, méfiez-vous :

- De la glace entourant des structures matérielles (quai, bouées, marqueur de chenal, etc.) ;
- De la glace claire ou bleutée, trop fine pour supporter votre poids ou celui d'une motoneige ;
- De l'apparence de neige fondante ;
- Des trous et des fissures dans la glace ;
- De la neige lourde sur la surface de la glace ;
- Des zones où des vents et des courants forts sont habituels.

L'épaisseur de la glace recommandée varie en fonction des activités pratiquées :

- Moins de 7 cm (3 po) • aucune activité
- 10 cm et plus (4 po) • pêche sur glace individuelle, marche et raquette, ski de fond
- 12 cm et plus (5 po) • motoneige ou VTT
- 20 cm et plus (8 po) • automobile ou équivalent
- 30 cm et plus (12 po) • camion ou équivalent

Merci à Évasion plein air et à la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour cet article.



Pour un sapin de Noël sécuritaire...

Le choix d'un sapin

- Optez pour un sapin artificiel, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.

L'installation du sapin

- Placez le sapin loin des endroits passants et des sorties.
- Ne l'installez pas trop tôt afin d'éviter qu'il ne soit sec avant la fin de la période des fêtes.
- Un sapin installé trop tôt risque fort de s'assécher avant la période des fêtes et vous devrez passer Noël sans allumer les lumières qui le garnissent.
- Coupez de nouveau le tronc (une coupe en biseau) dès votre arrivée à la maison, même pour un arbre coupé. Les arbres sont dans la cour du vendeur depuis assez longtemps pour que la base du tronc se soit asséchée. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli. Un sapin qui s'assèche peut prendre feu facilement et rapidement. Ajoutez donc de l'eau tous les jours.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur ou de flammes.

Comment se débarrasser d'un sapin naturel

- Envoyez le sapin au recyclage ou débarrassez-vous-en selon le règlement municipal¹ dès que les fêtes sont terminées ou lorsque l'arbre est sec. Ne le rangez pas à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison : un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer.
- Ne brûlez pas votre sapin dans le foyer ou le poêle à bois, il pourrait laisser des dépôts de créosote dans le conduit de la cheminée, ce qui augmente les risques d'incendie.

¹ À Lac-Delage, la Ville ramassera les sapins de Noël jusqu'à la fin du mois de janvier 2017. Vous n'avez qu'à déposer l'arbre sur votre terrain à un endroit facilement visible et accessible pour les employés de la ville, sans pour autant que cela nuise aux travaux de déneigement.

Informations tirées du site du Ministère de la Sécurité publique du Québec. Vous pouvez y trouver d'autres conseils sécuritaires à propos des guirlandes de lumières, des cordons de rallonge et d'autres décorations.

Toiles sur les pelouses et bris d'équipement

Plusieurs citoyens apposent chaque automne des toiles sur leur pelouse afin de la protéger du sable qui s'y dépose lors du déneigement. Cependant, la pose de toile doit se faire de façon sécuritaire. Il ne faut pas, pour garder la toile en place, se servir de roches, de morceaux de bois ou tout autre objet qui pourrait endommager la souffleuse qui vient élargir les rues pendant la saison hivernale. Cette situation s'est produite à plusieurs reprises les années passées, ce qui a occasionné non seulement une perte de temps, mais aussi, une augmentation significative des coûts.

En fait, l'emprise de rue qui se trouve entre votre terrain et le bord de la rue, et qui varie entre un mètre et demi et trois mètres, appartient à la ville. Par conséquent, on vous demande de respecter la mesure de sécurité en vous assurant qu'il n'y ait pas de roches, de morceaux de bois, etc., qui pourrait endommager la souffleuse, et ce dans une bande d'un mètre à partir de la chaussée.

Pour retenir la toile, nous suggérons plutôt d'utiliser dans cette bande de protection, des couvercles de pot «Mason» transpercés de grands clous. Nous comptons sur votre collaboration.

Merci !



Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 15 novembre et le 1^{er} avril. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.

En revanche, les 24, 25 et 31 décembre 2015 ainsi que le 1er janvier 2016, il y aura un assouplissement à la règle. Exceptionnellement, on pourra, aux dates mentionnées, stationner dans la rue, à condition que ce soit du côté des adresses civiques paires. Bien entendu, s'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un «cadeau» désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage !

N'oubliez pas que quelqu'un devra conserver sa sobriété pour effectuer le déplacement des véhicules, parce qu'un accident est vite arrivé, même en stationnant son automobile !

Déneigement et bacs de collecte des matières résiduelles

En hiver, le dépôt des bacs en bordure de rue occasionne quelques maux de tête à nos employés lors du déneigement ou de l'épandage d'abrasif. Il est important de penser à déposer les bacs au bout de l'entrée, mais sans empiéter sur le pavage ou l'accotement de rue.

C'est également un moment tout indiqué pour vous rappeler qu'une distance minimale de 45 centimètres (18 pouces) est requise entre le bac et tout obstacle (accumulation de neige, autre bac, véhicule, etc.). Rappelons aussi que les roues et les poignées du bac doivent être du même côté que la résidence. Peu importe la saison, les bacs doivent être déposés en bordure de rue pour 6 h 30 le jour de la collecte. Les bacs doivent être visibles, donc, sans être cachés par un banc de neige ou une haie, par exemple. Finalement, il faut s'assurer que les bacs ne soient pas enlisés dans la neige afin d'éviter les bris.

En cas d'absences prolongées pendant l'hiver, prévoyez que quelqu'un – un voisin, par exemple - se charge de déposer et de ramasser vos bacs, le cas échéant.

Pour éviter que les matières collent au fond du bac brun de compostage à cause du gel, déposez un morceau de carton ou un journal au fond de ce dernier et évitez d'y déposer des liquides.

Fête de Noël pour les enfants



Le Conseil municipal invite les jeunes résidents (10 ans et moins) de Lac-Delage à venir célébrer la fête de Noël organisée pour eux **le dimanche 18 décembre 2016, de 9 h 00 à midi, au Manoir du Lac-Delage.**

Au menu :

- Spectacle interactif Bric-à-Brac créé pour le Musée des beaux arts du Québec ;
- Décoration de l'arbre de Noël ;
- Bricolage ;
- Visite du père Noël ;
- Personnage ambulancier qui sera présent tout au long de l'activité de 9h à midi ;
- et... Cadeaux !

Veuillez inscrire votre enfant avant le lundi 12 décembre 2016 en communiquant avec nous par courriel à l'adresse ville@lacedelage.ca ou par téléphone au 418 848-2417, et mentionnez le nom de l'enfant et son âge. Le coût de l'activité est de 5 \$ par enfant et doit être payé le jour de l'activité. Tous les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte lors de la fête.

Marché de Noël 2016, 7^e édition

La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury vous convie au Marché de Noël 2016, qui aura lieu les 2, 3 et 4 ainsi que les 8, 9 et 10 décembre 2016. L'événement aura lieu sur le site de la grange du presbytère, au 119, 1^{re} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury.

Venez découvrir de délicieux produits régionaux et vous émerveiller devant le talent et la créativité qui habitent la MRC de la Jacques-Cartier. Plus de 50 producteurs, artistes et artisans vous accueilleront dans une ambiance des Fêtes ! Village féerique de Noël, zone familiale, décor illuminé, envolée de lanternes, feux d'artifice, musique, animation ambulante, spectacles, ateliers créatifs et bien plus encore...

Le dimanche 11 décembre aura lieu une rencontre avec le père Noël !

Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer à cet événement magique et grandiose ! C'est un rendez-vous à ne pas manquer ! La programmation est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse www.villestoneham.com. Pour plus

d'information, vous pouvez aussi communiquer par courriel à l'adresse estpierre@villestoneham.com.

Joyeux Noël !

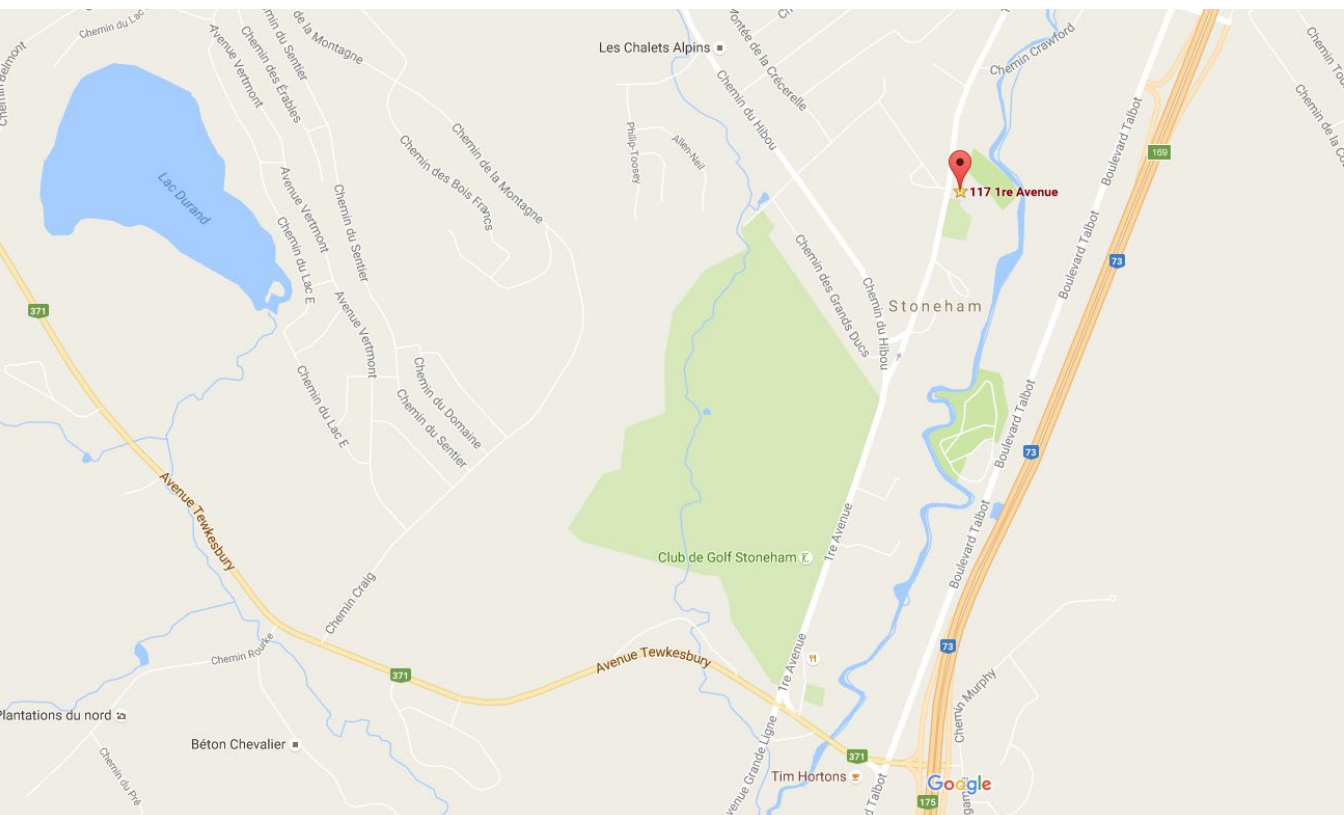
Québec 



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY



À la découverte de la Jacques-Cartier

Un tout premier circuit culturel et touristique régional

Shannon, le 23 novembre 2016 – De grandes structures d’acier aux couleurs d’argent, de bleu et de vert ont fait leur apparition dans le paysage de la région de La Jacques-Cartier dernièrement. Ces structures font en fait partie d’un tout premier circuit culturel et touristique mis sur pied par la MRC de La Jacques-Cartier.

Composé de bornes sonores et de panneaux d’interprétation, ce circuit vise à mettre en valeur l’histoire, le patrimoine et les différents attraits des municipalités de la MRC. « Au gré des stations, les visiteurs pourront se laisser raconter la nature par les poètes Hector de Saint-Denys-Garneau et Anne Hébert, en apprendre davantage sur l’importance du chemin de fer dans la région de La Jacques-Cartier, ou encore, replonger à l’époque des draveurs qui ont bravé nos rivières. Habitée depuis le XVII^e siècle, la MRC de La Jacques-Cartier possède un riche patrimoine culturel et une abondante histoire, bien à elle, qui méritent d’être mis en lumière », précise la préfète de la MRC de La Jacques-Cartier, Mme Louise Brunet.

Au moins sept de ces structures seront réparties aux quatre coins de la MRC d’ici au printemps 2017. On en compte déjà cinq, installées depuis peu : l’une à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les autres à Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage et Sainte-Brigitte-de-Laval. Deux nouvelles stations seront implantées dans les mois à venir à Fossambault-sur-le-Lac et à Shannon. Les sites qui ont été choisis conduisent à la découverte d’un paysage naturel ou architectural environnant, ou sont en lien avec des personnages qui ont marqué l’histoire d’un lieu.

Encore plus à venir

Encore en préparation et conçu pour être bonifié au fil des ans, le circuit comprendra d’autres outils qui mèneront à la découverte de la région. Une dizaine de capsules sonores pourront bientôt être téléchargées sur des appareils mobiles et un guide d’accompagnement, en version numérique et papier, unira les stations entre elles et permettra aux visiteurs de voyager à travers le territoire et d’ainsi vivre une expérience dynamique de façon autonome.

Les fondements du projet

La mise en place d’un circuit culturel et touristique sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier découle directement de la politique culturelle régionale dans laquelle la MRC s’engageait notamment à bonifier l’offre culturelle et touristique sur le territoire. Le projet a été réalisé dans le cadre d’une entente de développement culturel régionale conclue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications et grâce au soutien financier de l’Office du tourisme de Québec.

Circuit culturel et touristique régional

Un nouveau panneau d'interprétation sur le terrain du Manoir

La naissance d'une nouvelle municipalité

« Une véritable capitale des loisirs vient de prendre naissance dans la région immédiate de Québec. Il s'agit de la ville du lac Delage qui, à 14 [miles] à peine de Québec, constitue une innovation sensationnelle dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitation et des investissements. » - Citation d'un article paru dans la revue *Bâtiment* en 1964.

Lac-Delage est la plus jeune municipalité de la MRC de La Jacques-Cartier. Avant le milieu du 19^e siècle, le secteur du lac Laron, comme on l'appelle à l'époque, est un endroit très peu fréquenté, excepté par quelques membres de la bourgeoisie anglophone à la recherche de coins champêtres pour s'évader de la vie citadine.

Toutefois, à partir des années 1950, le potentiel récréotouristique des environs ne manque pas d'attirer l'attention de promoteurs. Ces derniers souhaitent créer une ville qui réunit les principes de la banlieue d'après-guerre et les idéaux de la villégiature. Le plan d'urbanisme de 1959, réalisé par l'architecte-urbaniste Isaac Miron, prévoit la division du territoire en cinq arrondissements situés sur une bande de terre entourant le lac. Chacun de ces quartiers est composé d'une centaine de maisons regroupées autour d'une auberge. Les résidences respectent un style architectural homogène, propre à chaque quartier.

Le premier arrondissement est créé entre 1962 et 1964. Durant la même période, on construit le Manoir du Lac Delage pour accueillir les skieurs. Conçue selon les plans d'Isaac Miron, cette auberge est composée de deux pavillons reliés ensemble : le premier consacré aux espaces publics et le second consacré aux chambres. Le grand salon-bar situé à l'étage supérieur offrait une vue imprenable sur la montagne et le lac. Il sera agrandi en 1976.

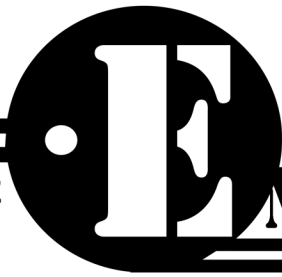
Vous pouvez vous rendre sur le site internet de la municipalité pour consulter l'étude complète de Patri-Arch à l'adresse www.lacdelage.qc.ca.



Le Manoir du Lac Delage, situé au pied de la montagne, vers 1965
Bibliothèque et Archives nationales du Québec



Le Manoir du Lac Delage en cours de construction
Parue dans la revue d'architecture *Bâtiment*,
vol. 39, no. 5, mai 1964, p. 39



Matières que vous pouvez mettre dans le bac brun

Restes de cuisine

- Fruits et légumes
- Oeufs et coquilles d'oeufs
- Produits laitiers
- Viande (incluant les os)
- Coquilles de noix
- Farine, sucre et autres produits alimentaires en poudre, etc.
- Fruits de mer et crustacés (incluant les coquilles et les carapaces)
- Pain, pâtes et produits céréaliers
- Café et filtres à café
- Desserts et sucreries
- Poisson (incluant les arêtes)
- Sachets de thé et de tisane



Restes de maison

- Nourriture pour animaux
- Les résidus de papier et de carton souillés
- Journaux
- Serviettes de table
- Plantes d'intérieur (incluant la terre)
- Essuie-tout et mouchoirs
- Nappes en papier
- Cendres refroidies
- etc.

Restes de jardinage

- Herbes, copeaux, brins de scie, petites branches, résidus de jardinage
- etc.

Matières que vous pouvez mettre dans le bac bleu

Papier

- Journaux et circulaires
- Papiers d'emballage
- Bottins téléphoniques
- Papiers à lettres et enveloppes
- Livres et revues
- etc.

Carton

- Boîtes d'emballage de carton
- Cartons plats et ondulés
- Boîtes à oeufs
- Cartons à lait et à jus
- etc.

Verre

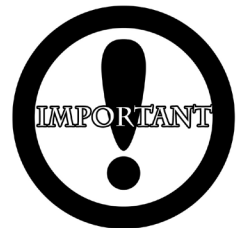
- Pots et bouteilles non cassés

Métal

- Boîtes à conserve
- Couvercles et bouchons de métal
- Papier et assiettes d'aluminium non souillés
- Canettes d'aluminium vides
- Contenants à peinture vides
- etc.

Plastique

- Tous les contenants de plastique non souillés identifiés par des chiffres de 1 à 7
- Sacs et pellicules de plastique (tous les mettre dans un même sac noué)
- Contenants de mousse de polystyrène, à l'exception des particules libres servant à l'emballage





Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine	418 848-0709
Matte, Amélie	418 912-8040 et 418 316-2528
Mercier, Florence	418 912-8321
Morin, Florence	418 848-0807
Paradis, Frédérique	418 848-1846
Ricaud, Gaëlle	581 984-3475

Publicité dans votre journal local

Si vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois ? Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse ville@lacdelaqe.gc.ca ou à appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

Formats	Tarifs de publication unique*	Tarifs pour 5 publications (Semestriel)*
1 page (7 x 8.5 po)	57,75 \$	275,00 \$
½ page	42,00 \$	190,00 \$
¼ de page	31,50 \$	142,00 \$
Carte professionnelle	21,00 \$	75,00 \$
Bandeau en bas de page (1 x 8 po.)	21,00 \$	75,00 \$
Rubrique Annonces et services	10,00 \$	45,00 \$

*Les prix sont sujets à changement



Questions posées fréquemment ce mois-ci

- Question 1 : J'ai fait le choix d'acheter un sapin de Noël naturel. Est-ce permis à Lac-Delage et est-ce que la Ville fera une collecte lorsque je m'en débarrasserai ?
- Réponse : La Ville ramassera les sapins de Noël jusqu'à la fin du mois de janvier 2017. Vous n'avez qu'à déposer l'arbre sur votre terrain à un endroit facilement visible et accessible pour les employés de la ville, sans pour autant que cela nuise aux travaux de déneigement. (voir, page 19)
- Question 2 : Quelles sont les matières que je dois mettre dans chaque bac de collecte des matières résiduelles ? Je suis confus !
- Réponse : Un tableau de tri de matières résiduelles se trouve à la page 24 du présent journal. N'oubliez pas de jeter un coup d'oeil sur les contraintes liées à l'hiver à la page 21. Veuillez aussi prendre note de l'avis à la page 15 qui concerne une action de la ville en regard du problème de contamination.
- Question 3 : Je pratique un sport de glace différent de ceux indiqués sur l'horaire de la patinoire. Puis-je utiliser la patinoire de la Ville quand même?
- Réponse : Il est important de respecter les autres citoyens de la Ville. Il est possible de pratiquer votre sport sur la patinoire pendant les heures d'ouverture si cette dernière n'est pas utilisée, mais l'horaire établi par la Ville doit être respecté. Les gens qui se présentent à la patinoire et qui respectent l'horaire ont priorité.



Depuis plus de trente ans, Claudel Huot capture avec goût la vie qui l'entoure en photographiant le milieu urbain de la Ville de Québec. Désormais résidant de Lac-Delage, ce photographe professionnel chevronné nous partage sa fibre artistique en présentant ses photographies dans le Journal Le Delageois et sur la nouvelle plateforme du site Internet de la Ville.

Si vous désirez vous procurer des photographies de la municipalité, contactez la Ville de Lac-Delage au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous vous transmettrons ses coordonnées.



HO! HO! HO!

**Joyeux Noël
et
Bonne Année
à
Tous**





LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



Besoin d'une idée

POUR VOS ACHATS DU TEMPS DES FÊTES ?

La carte-cadeau
DU MANOIR DU LAC DELAGE



HÉBERGEMENT

SPA

RESTAURATION

